



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2015

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTEES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

30 SEP 2015

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR UN SECTEUR DE LA RUE D'EPLUCHES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet de modifier le zonage d'un secteur de la rue d'Epluches en UJf afin d'autoriser l'installation d'activités classées en équipement recevant du public (ERP) de plus de 100 personnes.

Egalement, le Conseil a décidé à l'unanimité des modalités de concertation.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2015 – BUDGET VILLE

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 7 abstentions, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget général 2015, arrêtée en dépenses et en recettes à 0,00 euros pour la section de fonctionnement et à -232 008,00 euros pour la section d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2015 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 7 abstentions, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe des ordures ménagères 2015, arrêtée en dépenses et en recettes à +8 700,00 euros pour la section de fonctionnement.

TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 6 à compter du 1^{er} janvier 2016.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE – RUE DU PARC

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise relative à la maîtrise d'ouvrage désignée pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales rue du Parc et dans le parc urbain situé entre le centre commercial du Saut du Loup et la rue du Chemin Vert à Saint-Ouen l'Aumône, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DU MUR DE CHENNEVIERES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications sur la commune rue de Chennevières, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les actes subséquents.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES ETANGS DE MAUBUISSON

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation des étangs de Maubuisson au profit de l'association « Les Pêcheurs de Maubuisson » pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2015, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL CONSULTATIF DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein du Conseil consultatif du développement durable de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, et l'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte des désignations suivantes :

Titulaire : Gilbert DERUS.

Suppléant : Thierry SALLES.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SACV DU VERT GALANT ET DES BETHUNES

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein du conseil d'administration de la SACV du Vert Galant et des Béthunes, et l'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte de la désignation d'Alain RICHARD en qualité de représentant de la commune au sein de l'instance précitée.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE L'ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein du conseil d'école du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau, et l'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte de la désignation d'Harielle LESUEUR en qualité de représentante de la commune en remplacement de Nedjma ABDELLALI.

DELEGATION GENERALE PERMANENTE DONNEE AU MAIRE – DELIBERATION MODIFICATIVE

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la modification de la délibération en date du 5 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au Maire, s'agissant du domaine 16 relatif aux actions en justice intentées contre la commune ou en son nom.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil a autorisé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, les transformations de postes suivantes : un poste d'attaché à temps complet en un poste d'attaché principal à temps complet, un poste de gardien à temps complet en un poste de brigadier à temps complet, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'ingénieur à temps complet, et un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Il a autorisé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

Le Conseil a également autorisé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires) et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par la ville d'Auvers-sur-Oise le 25 juin 2015.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE VACATAIRES ET DE CERTAINS AGENTS NON TITULAIRES

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire à recruter des vacataires.

Il a également autorisé le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 1^o de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

LOGEMENT DE FONCTION PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC OBLIGATION D'ASTREINTE

Compte tenu du nouveau contexte réglementaire portant réforme du régime des concessions de logement, le Conseil a décidé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, d'abroger les délibérations précédentes fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour utilité de service pouvait être attribué. Il a également approuvé, à compter du 1^{er} octobre 2015, la mise à disposition d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte à l'agent occupant l'emploi de gardien de la Maison des Loisirs. Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à établir et signer l'arrêté individuel d'attribution de l'avantage précité.

INDEMNITE DE FONCTION DE MADAME MARIE-YOLENE LOUIS

Suite à l'installation dans ses fonctions de conseillère municipale de Madame Marie-Yolène LOUIS lors de la séance du conseil municipal du 25 juin dernier, le Conseil a fixé à l'unanimité l'indemnité de fonction de ladite conseillère municipale à 100,36 euros brut mensuels.

MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU PREMIER MAIRE-ADJOINT

Le Conseil a fixé à l'unanimité, à compter du 24 septembre 2015, l'indemnité de fonction de Madame Annaëlle CHATELAIN, premier maire-adjoint chargée de l'animation, de la vie associative et de la prévention, à 1035,48 euros brut mensuels.

CONTRAT DE TERRITOIRE CACP : PROGRAMME DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITE DES ECOLES MATISSE ET LE NOTRE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de travaux de mise aux normes et d'accessibilité des écoles Matisse et Le Nôtre, ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a également autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 170 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES

Afin de prendre en compte la nouvelle méthodologie de reprise des réseaux tertiaires adoptée par le Comité Syndical le 1^{er} avril dernier, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention signée le 13 mars 2002 avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise relative à la mise à disposition des ouvrages de collecte d'eaux usées. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et les actes subséquents.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'IMPLANTATION DE BORNES DE RECYCLAGE TEXTILE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention de partenariat à conclure avec LE RELAIS relative à l'implantation de bornes de recyclage textile sur le territoire communal, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN CHEMIN PIETON SITUE AVENUE DE CHENNEVIERES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CESSION A ADOMA

Afin de permettre la réalisation d'un programme de reconstruction d'une résidence sociale de 190 logements, le Conseil a approuvé à l'unanimité la désaffectation du chemin piéton situé avenue de Chennevières constatée par acte d'huissier, et a autorisé, au vu de cette désaffectation, son déclassement du domaine public communal.

BAIL DES LOCAUX DU CHATEAU DU PARC SITUE 7 AVENUE DE VERDUN AU PROFIT DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE PONTOISE, SAINT-OUEN L'AUMONE ET LA REGION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes du bail concernant les locaux du Château du Parc, au profit du Centre Médico Psycho-Pédagogique pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2015, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit bail suivant les conditions énoncées dans la délibération.

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN SITUÉ CHEMIN DES MARAIS DANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DE LA COULÉE VERTE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL n°72 d'une superficie de 245 m² située Chemin des Marais pour un montant de 3 185 euros hors honoraires et frais de mutation, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition afférent.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'admettre en non-valeur pour le budget général 271 pièces, qui bien qu'ayant fait l'objet de rappels et de poursuites de la part du Trésor Public, sont notoirement irrécouvrables. Le montant total de ces créances s'élève à 21 244,31 euros.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'admettre en non-valeur pour le budget annexe « élimination des ordures ménagères » 99 pièces, qui bien qu'ayant fait l'objet de rappels et de poursuites de la part du Trésor Public, sont notoirement irrécouvrables. Le montant total de ces créances s'élève à 26 437,40 euros.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil a décidé à l'unanimité de couvrir les restes à recouvrer de plus de 3 ans (antérieurs à 2013), et de constituer une provision pour créances douteuses sur le budget ville à hauteur de 150 238,49 euros.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil a décidé à l'unanimité de couvrir l'ensemble des impayés de l'année 2005 ainsi que les impayés des particuliers pour l'année 2006 (les impayés des entreprises n'étant pas couverts), et de constituer une provision pour créances douteuses sur le budget annexe des ordures ménagères à hauteur de 13 917,33 euros.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil a décidé à l'unanimité de modifier l'autorisation de programme de l'opération de réfection des chaussées des PME – PMI avenue Jacquard du 11 au carrefour rue Lavoisier / carrefour avenue Jacquard, rue Balard / carrefour mail Joliot Curie avenue du Vert Galant, gérée en AP/CP, ainsi que les montants et l'échéancier des crédits de paiement des opérations suivantes, gérées en AP/CP :

- création d'un terrain d'intégration rue de la Patelle ;
- extension du COSEC Marcel Pagnol ;
- extension de l'école de la Prairie ;
- ouverture du parc le Nôtre sur la ville côté contre allée avenue de Verdun ;
- réfection des chaussées des PME – PMI avenue Jacquard du 11 au carrefour rue Lavoisier / carrefour avenue Jacquard, rue Balard / carrefour mail Joliot Curie avenue du Vert Galant.

Les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 de la décision modificative n° 1 au budget général 2015.

DROITS DE VOIRIE – CIRQUE

Le Conseil a fixé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, les tarifs des droits de voirie pour l'installation des cirques comme suit :

Désignation	Tarifs
<u>Occupations temporaires</u>	
Cirques	2 000 € Caution
- Forfait 3 jours de représentation	500 €
- Au-delà de 3 jours	60 € Par jour suppl.

SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE POUR LES SEJOURS D'ETE EN DIRECTION DES JEUNES

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association du Secours Catholique d'un montant de 500 euros au titre de l'année 2015 pour l'organisation de deux camps de vacances à la base régionale de loisirs de Varennes en Normandie. Il a également autorisé le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LES RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 985 euros à l'association départementale des Restaurants du Cœur.

MISE EN PLACE DE TICKETS DE TRANSPORT POUR LES SENIORS – MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2015, les nouvelles conditions d'attribution des tickets de transport suivantes : les personnes retraitées doivent être âgées d'au moins 65 ans, habiter la commune, participer financièrement à hauteur de 40% prix d'achat des tickets de transports et avoir un impôt sur le revenu net avant décote (ligne 14 ou 15) inférieur à la moitié du revenu fiscal de référence (ligne 25) mensuel. En outre, l'achat au maximum de 7 carnets par an et par personne pourra être fractionné sur l'année civile, et les personnes pouvant bénéficier du forfait Améthyste devront attester sur l'honneur ne pas le demander si elles souhaitent bénéficier de ces tickets de transport.

REGLEMENT RELATIF A LA REPRODUCTION ET AUX DROITS D'USAGE DES PHOTOGRAPHIES REALISEES PAR LES SERVICES DE LA VILLE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les conditions de reproduction et de droits d'usage des photographies réalisées par les services de la ville, inscrites dans la délibération.

GUIDE PRATIQUE ANNUEL 2016 – FIXATION DES TARIFS PUBLICITAIRES DU PLAN DE VILLE ANNEXE

Le Conseil a fixé à l'unanimité la grille de tarifs des insertions publicitaires du plan de ville 2016 comme suit :

TARIFS HT PLAN DE VILLE (format 80 cm x 60 cm)		
Emplacement	Hauteur x largeur en cm	Tarifs plan de ville 2016
4° de couverture	20 x 9,5	1 890 €
3° et 2° de couverture	20 x 9,5	1 590 €
Page intérieure	20 x 9,5 (ou 9,5 x 20)	1 390 €
3/4 page intérieure	14,5 x 9,5 (ou 9,5 x 14,5)	1 050 €
1/2 page intérieure	9,5 x 9,5 (ou 4,5 x 20)	810 €
Quart de page intérieure	4,5 x 9,5	450 €
Carte de visite	4,5 x 4,5 (ou 2,25 x 9,5)	290 €
<i>Remise Couplage avec guide</i>		-15 %
<i>Remise commerce et artisanat de Saint-Ouen l'Aumône</i>		-10 %

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 26 novembre 2015 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.



Le Maire,

Alain Richard

Alain RICHARD